



PROCES-VERBAL

BUREAU SYNDICAL - LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis au siège du Syndicat le lundi 2 octobre 2023 à 13h45.

Les Membres du Bureau :

Présents : Madame DRID, Messieurs CHAVEROT - GOUTAGNY - VANEL - GONZALEZ - VOLAY - BASSON - MOINE - CHARMET

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Messieurs BARONNIER – VIENOT (à compter du point n°8)
SAFEGE : Messieurs BOSSI - COLONNA

Excusés :

SUEZ : Madame DUPEUBLE, Monsieur FRANCO
SAFEGE : Monsieur LE MENN

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

Après le vote, à l'unanimité, du compte-rendu du Bureau du 3 juillet dernier et la désignation de Monsieur MOINE en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

1) Relevé des décisions du président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

2) Convention d'occupation avec Monts Energies pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque

Monsieur MONTVERNAY rappelle la délibération du Bureau Syndical du 17 juin 2022 autorisant la société Monts Energies à disposer de la toiture des locaux du Syndicat.

Monsieur CHAVEROT présente les points essentiels de la convention d'occupation avec Monts Energies concernant l'exploitation de l'installation photovoltaïque :

- Mise à disposition à titre gratuit de la toiture du Syndicat pour une durée de 25 ans.
- Récupération gracieuse des équipements au terme de la convention.
- Possibilité de racheter l'installation durant la convention.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

3) Contribution provisoire des communes adhérentes et non adhérentes 2024

Il est rappelé que cette contribution est justifiée par le fait que le réseau d'eau est le support de la protection incendie, compétence communale ou intercommunale, et qu'elle participe au fonctionnement du Syndicat. Depuis 2018, elle finance également les contrôles (débit/pression et fonctionnel) des poteaux incendie.

Cette contribution s'élève, pour 2023, à 3,10 € (2,63 € + 0,47 €) par habitant calculée sur la base des populations légales millésimées 2020 qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Monsieur CHAVEROT propose de passer cette somme à 3,13 € pour l'exercice 2024.

Les membres du bureau, à l'unanimité, décident de fixer la contribution 2024 des communes adhérentes et non adhérentes à 3,13 € par habitant (2,64 € + 0,49 €).

Monsieur MONTVERNAY précise que la contribution définitive sera calculée sur la base des populations légales millésimées 2021 qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Il indique que le produit provisoire (base population 2020) pour l'exercice 2023 s'élève à la somme de 246 202 €.

58 communes ont la possibilité de fiscaliser ou de budgétiser cette contribution.

Il rappelle que 17 communes ne sont plus adhérentes au Syndicat car elles sont situées dans les périmètres de :

- La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (1 commune) et de Vienne Condrieu Agglomération (11 communes) depuis le 1^{er} janvier 2020
- St Etienne Métropole (5 communes) depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ces trois collectivités ayant pris la compétence eau potable à compter de ces dates, il n'est plus possible pour ces 17 communes de choisir la fiscalisation pour le recouvrement de cette contribution.

A noter, cette contribution est payée directement par Saint Etienne Métropole pour les 5 communes concernées.

4) Réflexion sur le prix de l'eau 2024

Vente d'eau aux abonnés

Monsieur CHAVEROT présente les orientations et les objectifs du Syndicat pour la fixation du prix de l'eau pour 2024 (part syndicale) en prenant en compte les considérations suivantes :

➤ Le prix de l'eau du concessionnaire SUEZ va augmenter fortement pour l'année 2024 (+26,84% au 1/01/2024) en raison de l'inflation des indices composant la formule d'actualisation, à savoir le coût de l'électricité, la main d'œuvre, les frais divers, et le coût des travaux.

Il est rappelé que les prix de base du contrat de concession ont été établis sur la base des valeurs définitives des indices du mois de septembre 2021. Le contrat ne prévoyait aucune actualisation des tarifs du délégataire durant la première année (2023).

La tarification du délégataire au 01/01/2024 prend en compte l'évolution des indices entre septembre 2021 et janvier 2023 soit 15 mois « d'inflation soutenue ».

➤ Le taux d'inflation calculé par l'INSEE d'août 2022 à août 2023 s'élève à 4,9 %.

Il est proposé une hausse de 4,9 % sur la part Syndicale qui devrait garantir une recette supplémentaire de 325 626 € (sur la base d'un volume vendu identique).

	Tarif 2023	Proposition tarif 2024
Abonnement	51,24 €	53,75 €
Prix au m ³	1,4664 €	1,5383 €

Impact sur une facture TTC de 120 m³ : 49,70 €

Impact sur la facture TTC de 90 m³ correspondant à la consommation moyenne des abonnés : 41,70 €

Vente d'eau aux abonnés de Bussières et Ste Agathe en Donzy

Monsieur MONTVERNAY rappelle qu'il convient de fixer le prix de l'eau pour les abonnés de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le tarif de l'exploitant, pour ces communes, est identique à celui des abonnés historiques du Syndicat (avenant n°5 du précédent contrat). Désormais, le Syndicat encaisse davantage de recettes qui sont nécessaires aux remboursements des travaux réalisés par le Syndicat sur ces deux communes lors de leur intégration.

En 2022, le Syndicat a perçu 141 543 € de recette supplémentaire. En maintenant ce montant de recette annuelle, les abonnés auront terminés de rembourser les travaux à la fin de l'année 2037.

Cette date correspond aux prévisions établies dès 2017-2018.

Les recettes supplémentaires estimées pour 2023 s'élèveront à environ 150 000 €, conséquence de la hausse de 6 % au 1^{er}/01/2023.

Au regard du tarif « déjà très élevé » sur ces 2 communes et de l'impact de l'indexation de la part fermière au 01/01/2024, Monsieur le Président propose de ne pas faire évoluer la part Syndicale en 2024 et de maintenir la tarification 2023.

Il est donc proposé :

- de maintenir l'abonnement à 69 €.
- de maintenir la part variable à 3,615 € le m³.

Prix TTC du m³ pour une facture 120 m³ : 6,223 € contre 5,913 € en 2023.

Prix TTC du m³ pour une facture 90 m³ : 6,629 € contre 6,271 € en 2023

Cette proposition sera présentée aux Maires des deux communes concernées.

Vente d'eau en gros aux Collectivités non adhérentes

Monsieur le Président propose de faire évoluer le prix de la manière suivante :

	Tarif 2023	Proposition tarif 2024
Abonnement	2,99 € par habitant (*) (au 1 ^{er} avril 2023)	2,99 € par habitant (*) (au 1 ^{er} avril 2024)
1 à 1 500 m ³	1,4526 €	1,5238 €
1 501 à 10 000 m ³	0,9806 €	1,0286 €
au-dessus de 10 000 m ³	0,7644 €	0,8019 €

(*) base minimum de 320 habitants et un maximum de 3 500 habitants.

Vente d'eau aux bornes de puisage

Le m³ : 1,5383 € (pas d'abonnement)

Après avoir pris connaissance des simulations présentées par Monsieur MONTVERNAY, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de proposer les tarifications suivantes à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 24 octobre prochain et au vote des délégués lors du Comité Syndical du 17 novembre 2023.

5) Bilan du dispositif accordé par le Syndicat aux éleveurs sur les surconsommations 2022 facturées en 2023

Monsieur MONTVERNAY rappelle aux membres du bureau la décision prise en séance du 3 juillet dernier, d'apporter une aide exceptionnelle aux agriculteurs touchés par la sécheresse 2022 dans le respect des modalités suivantes :

1. Dispositif réservé aux éleveurs. Application d'un dégrèvement uniquement si le troupeau n'a pas augmenté de plus de 30% depuis 2020 (fourniture d'une attestation sur l'honneur).
2. Prise en compte de la consommation moyenne des 3 dernières années.
3. Accorder, sur la part syndicale, un dégrèvement de 50 % sur la surconsommation.
4. Exclure les dossiers dont le dégrèvement est inférieur ou égal à 40 m³.
5. Demande à transmettre avant le 1^{er} septembre 2023 (délai porté au 15 septembre).

Monsieur CHAVEROT présente à l'assemblée le bilan de ce dispositif qui a connu un réel succès puisque 180 demandes ont été reçues au Syndicat.

- Dossiers recevables : 126
- Dégrèvements : 32 250 m³ représentant un montant de 47 300 €.
- Les volumes dégrévés par dossier vont de 41 m³ à 1 093 m³.
- Plus de 90% des demandes ont été sollicitées par des éleveurs du département du Rhône.

6) Informations générales sur l'activité du Syndicat

✓ Synthèse du service sur le suivi du contrat de DSP – exercice 2022 :

Madame RIBEYRON présente le rapport d'expertise 2022 concernant le suivi des activités du contrat d'affermage. Il ressort que les termes du contrat en 2022 sont globalement respectés. Un exemplaire de ce rapport a été remis aux membres du bureau.

Un bilan sera présenté le 17 novembre prochain, aux membres du Bureau, récapitulant les principales données du contrat 2010-2022.

Monsieur MONTVERNAY rappelle aux élus que la TVA sur investissement est intégralement reversée au Syndicat. Jusqu'au 31/12/2022, c'était le déléguaire qui reversait ces montants au service via un mécanisme de déclaration trimestrielle.

Depuis le 01/01/2023 et la mise en place du nouveau contrat, il n'est plus possible de fonctionner ainsi. Désormais, le Syndicat déclare et perçoit la TVA directement auprès des services des finances publiques.

La mise en place de ce dispositif est relativement laborieuse avec la DGFIP mais on devrait aboutir à une régularisation de ce dossier dans les prochaines semaines.

✓ Plaquette de communication 2024

Monsieur BASSON présente la plaquette de communication 2024 qui sera insérée dans la brochure remise aux délégués lors du prochain Comité Syndical.

Les thèmes abordés cette année sont les suivants :

- Communiquer sur le déploiement en cours de la télérelève.
- Sensibiliser sur la protection de la ressource avec des « astuces » d'économies d'eau à destination des usagers.

Il a été décidé également d'insérer une photo du nouveau siège et de matérialiser une information sur les PFAS via un lien vers le site internet de l'ARS consacré à ce sujet.

La plaquette sera distribuée aux abonnés, avec la facture d'eau, tout au long du 1^{er} semestre 2024.

- ✓ Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) :
Madame RIBEYRON informe l'assemblée que la phase n°1 « collecte des données » se termine et qu'elle fera l'objet d'une présentation aux élus lors d'une réunion du Comité de Pilotage le jeudi 23 novembre prochain à 9h00.
- ✓ Sollicitation de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour étudier les conditions d'une adhésion de la commune de Grammond dans le périmètre du Syndicat
Une réunion avec la commune de Grammond, la CCMDL et le Syndicat a eu lieu le 20 juin dernier. Le Syndicat est sollicité pour étudier les conditions d'une adhésion de la commune de Grammond au 1^{er}/01/2026.
Mr MONTVERNAY rappelle les études réalisées par le passé, en 2000 et 2008 qui ne portaient que sur la création d'une alimentation de secours pour la commune de Grammond.
Il est rappelé à l'assemblée que cette commune dispose de sources pour son alimentation ainsi que d'un achat d'eau auprès de Saint Etienne Métropole. Le service est actuellement géré en régie. Au regard des enjeux, il est nécessaire de réaliser dans un premier temps, un état des lieux du patrimoine existant et d'étudier toutes les possibilités techniques pour desservir correctement cette commune avant d'envisager, dans un second temps, les conditions d'une adhésion de la commune au 1^{er}/01/2026.
Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de la réalisation de cette étude et approuve le montant de 26 480 € HT pour l'accomplissement de cette mission par le Bureau d'étude SAFEGE.
- ✓ Rencontre avec la commune d'Epercieux-Saint-Paul :
Monsieur le Président informe l'assemblée de la future rencontre avec le maire d'Epercieux-Saint-Paul le lundi 16 octobre prochain pour évoquer les conditions administratives, techniques et financières d'une adhésion de la commune au 1^{er}/01/2025.

7) Compte-rendu des travaux en cours

Monsieur COLONNA commente le document concernant l'avancement des travaux en cours sur les programmes de renouvellement des canalisations 2022 et 2023.
Il indique que la deuxième tranche de renouvellement du câble de télécommande sera réceptionnée courant octobre 2023.
En ce qui concerne la mise en place d'un troisième groupe de pompage à Chassagny, les travaux sont en cours de préparation. Le matériel sera livré en début d'année 2024.

8) Présentation du système AQUADVANCED par SUEZ

Monsieur VIENOT (SUEZ) présente à l'Assemblée les caractéristiques du système AQUADVANCED, solution logicielle dédiée à la gestion de la performance des réseaux d'eau potable et à la préservation des ressources en eau. Cet outil de pilotage va permettre à SUEZ, grâce à la surveillance du réseau en temps réel, d'améliorer la détection de fuites.

9) Questions diverses

- ✓ Site internet : Monsieur CHAVEROT évoque son souhait de créer un site Web afin de pouvoir identifier clairement le Syndicat, notamment ses missions, son territoire et ses investissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.